

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC396

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En réduisant le nombre de rectorats, ce projet de loi entre dans une logique de recentralisation et de renationalisation des politiques. C'est une vision bureaucratique.

Il est nécessaire d'avoir un équilibre entre la politique nationale et les déclinaisons locales. L'éloignement du centre de décision du terrain ne sera pas sans conséquence dans le domaine de la politique éducative, de la gestion du personnel et de la déclinaison des programmes budgétaires du premier et du second degré. De plus, en habilitant par ordonnance le gouvernement à légiférer sur un nouveau découpage territorial académique, la représentation nationale laisse toute liberté au gouvernement de poursuivre le mouvement de centralisme régional. Il ne peut pas être question de calquer le découpage des rectorats sur celui des grandes régions du gouvernement Hollande. Ce projet méconnaît les particularités régionales, tout particulièrement celles de l'Alsace et du rectorat de Strasbourg.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet article.